

Paris, le 23 juin 2026

## **La CADES poursuit son programme 2026 avec un nouvel emprunt en euros**

**2,5 milliards d'euros – Maturité 4 ans – Coupon : 3,00%**

**La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), en charge de financer et d'amortir la dette sociale en France, a clôturé ce jour un nouvel emprunt de référence dans le cadre de son programme d'émission pour 2026, de maturité 4 ans et d'un montant de 2,5 milliards d'euros.**

Depuis le début de l'année, la CADES a réalisé cinq émissions.

### **Principales caractéristiques de l'émission**

Le prix de cette émission de coupon 3,00 % et de maturité 4 ans (échéance 25 septembre 2030), a été fixé à 99,981 %. La transaction a été conclue avec une marge de 10 points de base au-dessus des OAT de référence 2,50 % 25 mai 2030 et 0 % 25 novembre 2030.

La CADES a mandaté BofA Securities, Morgan Stanley, Natixis et Société Générale pour diriger cette opération.

L'emprunt s'est caractérisé par une forte demande des investisseurs, permettant de constituer un livre d'ordre de plus de 4,5 milliards d'euros et rassemblant plus de 80 investisseurs.

Le placement s'est effectué auprès d'investisseurs pour 14 % en France, 29 % dans le reste de la zone Euro, 31 % au Royaume-Uni, 15 % dans le reste de l'Europe, 5 % en Asie et 6 % au Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Les banques ont souscrit 41 % de l'emprunt, les banques centrales et institutions officielles 23 %, les investisseurs institutionnels 35 % et d'autres investisseurs 1 %.

### **A propos de la CADES**

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, la Cades exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil constitutionnel.

La liaison de la Cades avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la Cades s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et

d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les équipes de la Cades et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la Cades a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La Cades est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la Cades en s'appuyant sur les agents qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la Cades et ses émissions sont disponibles sur [www.cades.fr](http://www.cades.fr)

#### AVERTISSEMENT

*Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.*

*Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.*

#### Contact CADES

Philippe PETITBON  
Secrétaire général  
Tél. : 01 40 04 15 41  
[philippe.petitbon@cades.fr](mailto:philippe.petitbon@cades.fr)

Jade LE BORGNE  
Chargée de communication  
Tél. : 01 40 04 15 51  
[jade.le-borgne@cades.fr](mailto:jade.le-borgne@cades.fr)